

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	70 (1998)
Heft:	1
Artikel:	Le logement du futur : présentation des projets retenus
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-129595

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

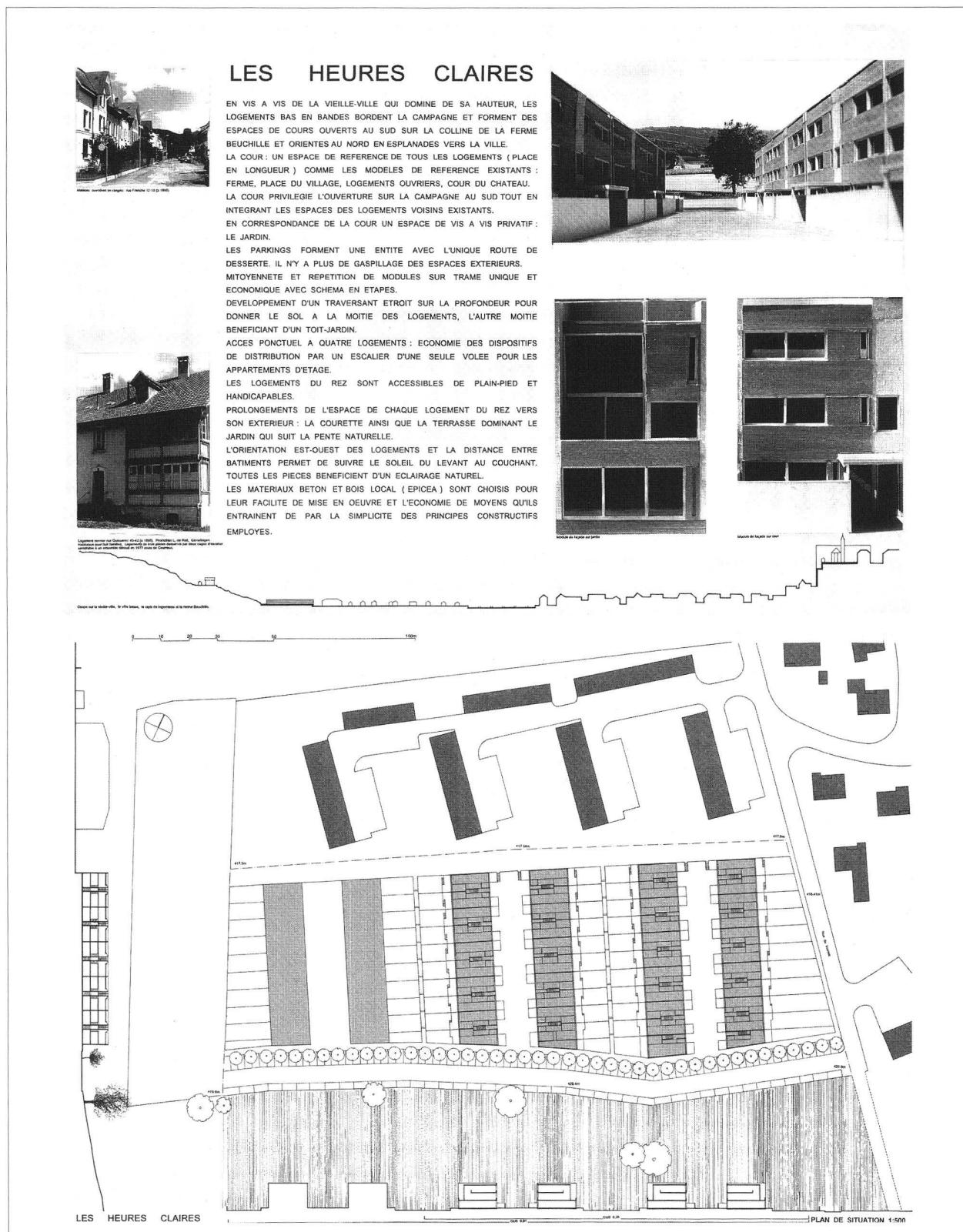
1er rang - 1er prix
« LES HEURES CLAIRES »

Massimo Riccio, arch. EPFL, L'sanne
Assistants:
Antonio Klein , arch. EPFL-SIA
Lorenzo Bonaudi, arch. EPFL

Le projet se caractérise par une disposition en bandes orientées est-ouest et crée des rues piétonnes et des espaces privatifs de jardins qui peuvent se prolonger au nord dans le tissu existant. L'ensemble des stationnements, sur lequel viennent se brancher des rues piétonnes, est aménagé et concentré au sud de la parcelle. Le terrain est profilé de manière légère et

surélève subtilement les immeubles. Le dispositif permet une réalisation par étapes. La rue devient l'espace public et collectif. Les entrées sont soulignées par des courrettes structurant l'espace.

L'auteur propose une typologie intéressante avec une tranche étroite accolée à l'escalier où se trouvent les équipements communs et collectifs, ainsi



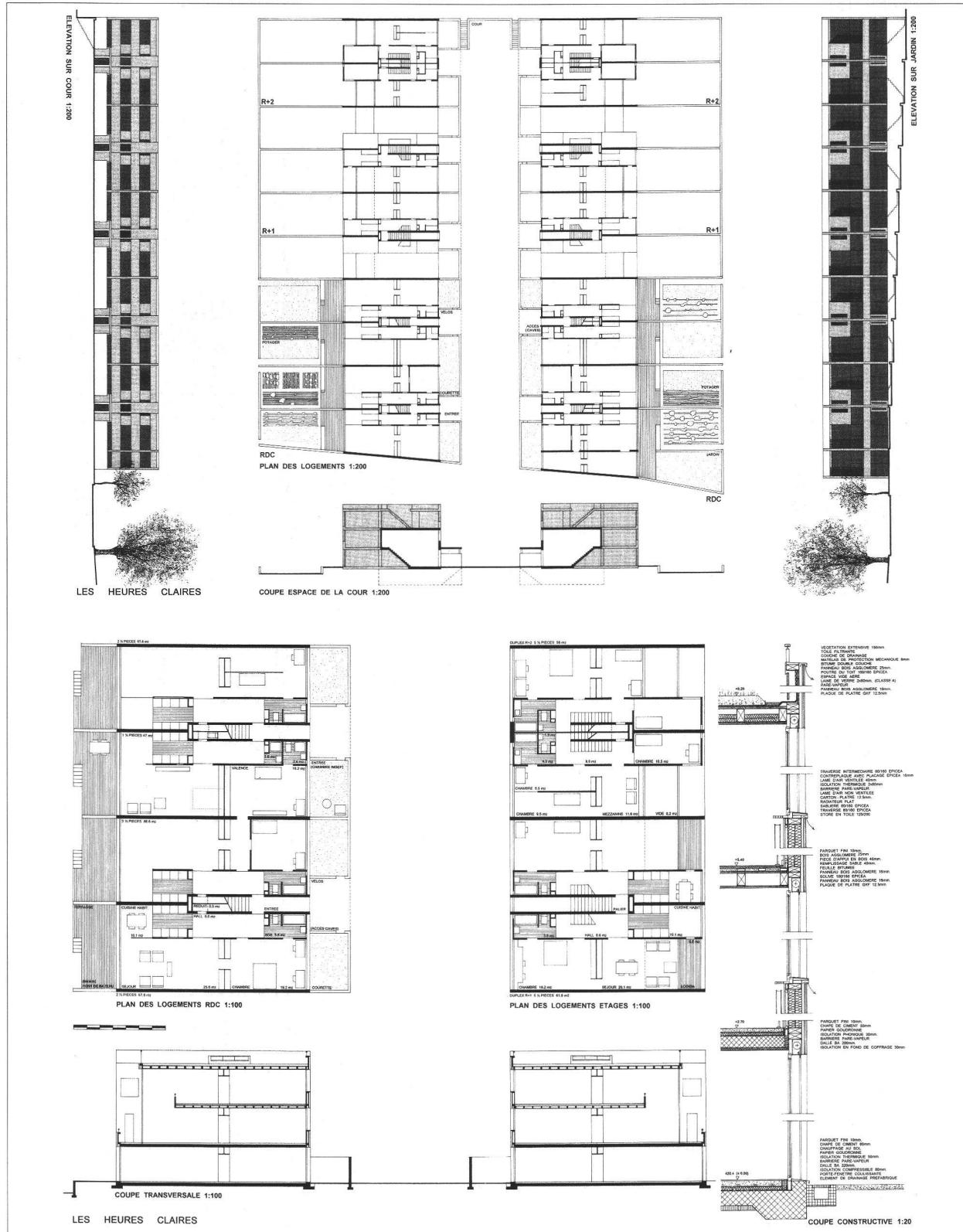
qu'une tranche plus large servant à l'aménagement des chambres et séjours. Chaque escalier distribue quatre appartements. Au rez-de-chaussée se trouvent des appartements simplex et, aux étages supérieurs, des appartements duplex avec accès à la toiture, offrant ainsi à chacun un espace privé extérieur.

Le jury regrette l'effet de miroir systé-

matique des appartements, de part et d'autre de la rue, qui abouti à une orientation de qualité inégale des appartements à l'est et à l'ouest. L'auteur n'a pas exploité la totalité de la souplesse d'utilisation du principe des appartements traversants et de leur situation spécifique, par rapport à la rue et aux jardins.

Le type de construction et le choix des

matériaux proposés sont rationnels et simples. Malgré ses toitures vertes accessibles, le projet reste économiquement favorable.



2e rang - 2e prix
« FRANGE DE VILLE »

Architrave, Delémont

Henri Robert-Charrue, arch.FAS/SIA
 Gérard Wüthrich
 Aurèle Calpe, arch. ETS
 Collaborateur:
 Vincent Robert

Ce projet s'articule sur sept unités d'habitation, dont les logements traversants sont orientés dans l'axe est-ouest. L'accès automobile s'effectue par le nord de la parcelle; il est bordé des places de stationnement nécessaires.

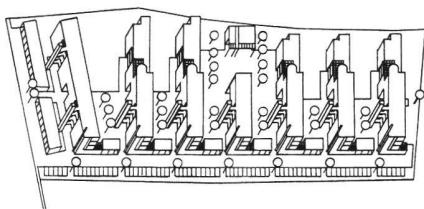
Un deuxième accès principalement piétonnier permet d'atteindre une place centrale et les espaces menant

aux cages d'escaliers. Ces espaces constituant des aires de jeux et de rencontre offrent une bonne qualité de vie aux habitants du quartier. Vers le sud le projet s'ouvre vers des espaces de verdure.

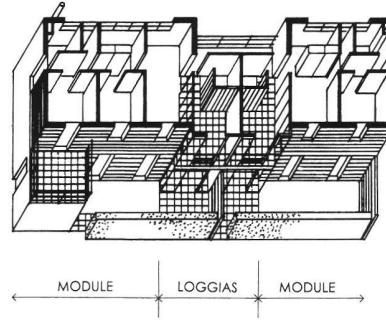
Dans les bâtiments de quatre niveaux, on accède aux logements par une cage d'escalier munie d'un ascenseur. L'entrée, par une loggia à utilisation

Concours « Le Logement du Futur » Delémont

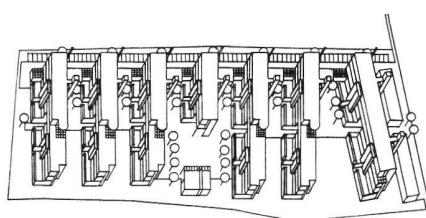
FRANGE DE VILLE



La rencontre du bâti et de la campagne...



La Cité



7 unités d'habitation composées des différents modules de logements, traversées par le cheminement piétonnier principal, offrent à tous les locataires la même qualité de vie. Sur la place centrale, lieu de rencontre principal est située la maison commune, espace polyvalent mis à disposition des habitants de la cité.

Les Modules

89 modules offrent un choix de logements allant de 51.4 m² net à 128.8 m² net (logement double système « Stöckli »). Chaque module dispose d'un équipement standard comprenant cuisine, WC séparé, salle de bain avec emplacement pour la machine à laver le linge.

Les Loggias

Chaque module est jouxté d'une loggia non chauffée, espace polyvalent par excellence : Sas d'entrée, réduit, étendage de linge, espace de jeu, bricolage, séjour d'été, jardin d'hiver, etc... Les modules situés en rez-de-chaussée jouissent en plus d'un jardin privatif.

Concours « Le Logement du Futur » Delémont

FRANGE DE VILLE



multiple, équipée d'un réduit, constitue un enrichissement agréable des prolongements des logements. Les pièces sont bien dimensionnées et disposées de manière à pouvoir servir à plusieurs usages. Le groupement des sanitaires/cuisine est bien étudié. Le jury reconnaît une bonne qualité à tous les types de logements.

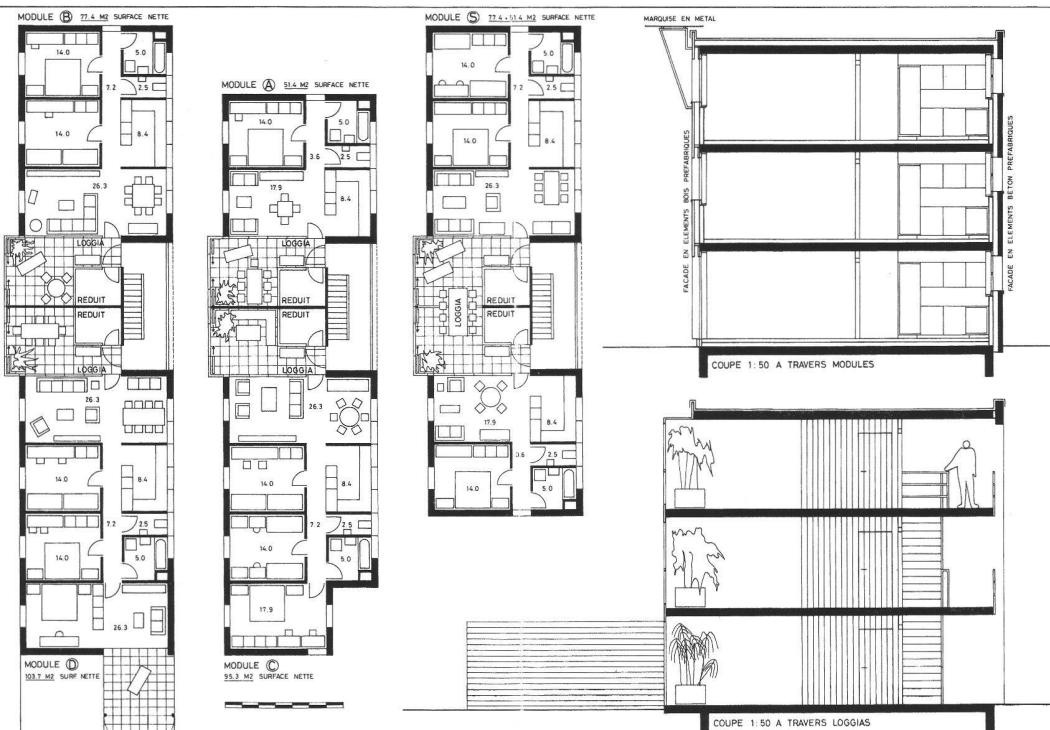
Du point de vue constructif, le projet

est articulé sur des refends réguliers en maçonnerie et des dalles béton. La standardisation des équipements sanitaires de cuisine est appréciable. Cependant, certains éléments liés à une recherche esthétique ne participent pas à une économie générale.

Concours « Le Logement du Futur » Delémont FRANGE DE VILLE



Concours « Le Logement du Futur » Delémont FRANGE DE VILLE



2e rang - 2e prix**« CODE-BARRE »**

Aebi/Hefti/Vincent arch. SA, Nidau
 Bernard Aebi, arch. ETS, Reg B
 Pierre-Edouard Hefti, arch. EPFL/SIA
 Pascal Vincent, arch. EPFL/SIA
 Colaborateurs:
 Maria Fernandez
 Andrew Hall

Le quartier se présente sous la forme d'un îlot entouré d'une ceinture de parking que les piétons ne peuvent atteindre qu'en traversant une route. Cette conception présente néanmoins un avantage : l'îlot proprement-dit est exempt de circulation automobile. Les immeubles sont rangés en barres transversales avec des façades principales orientées est-ouest. Le rez-de-

chaussée est surélevé de façon à ce que les espaces semi-publics puissent se développer le long des façades. Le caractère des ces espaces situés entre les rangées d'immeubles est renforcé par les cages d'escalier qui traversent les immeubles. L'intégrité des espaces extérieurs est préservée grâce à l'insertion de loggias à l'intérieur de l'enveloppe du bâtiment, en combinaison

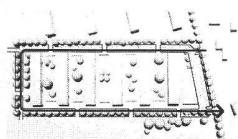
CODE-BARRE

LE LOGEMENT DU FUTUR: GROUPEMENTS D'HABITATIONS PROTOTYPES A DELEMONT

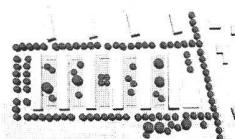
SEPTEMBRE 1997

PLANCHE 4

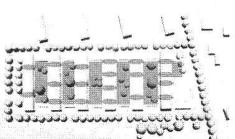
Les voitures:



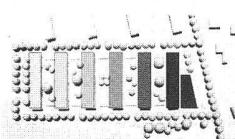
Les espaces verts:



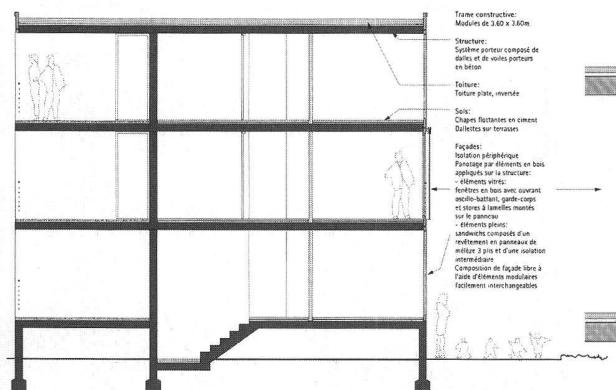
Les relations piétonnes:



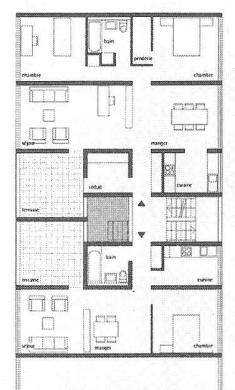
Les étapes:



La construction:



La cellule:



coupe 1:50

coupe partielle 1:20

exemple de combinaison 1:100

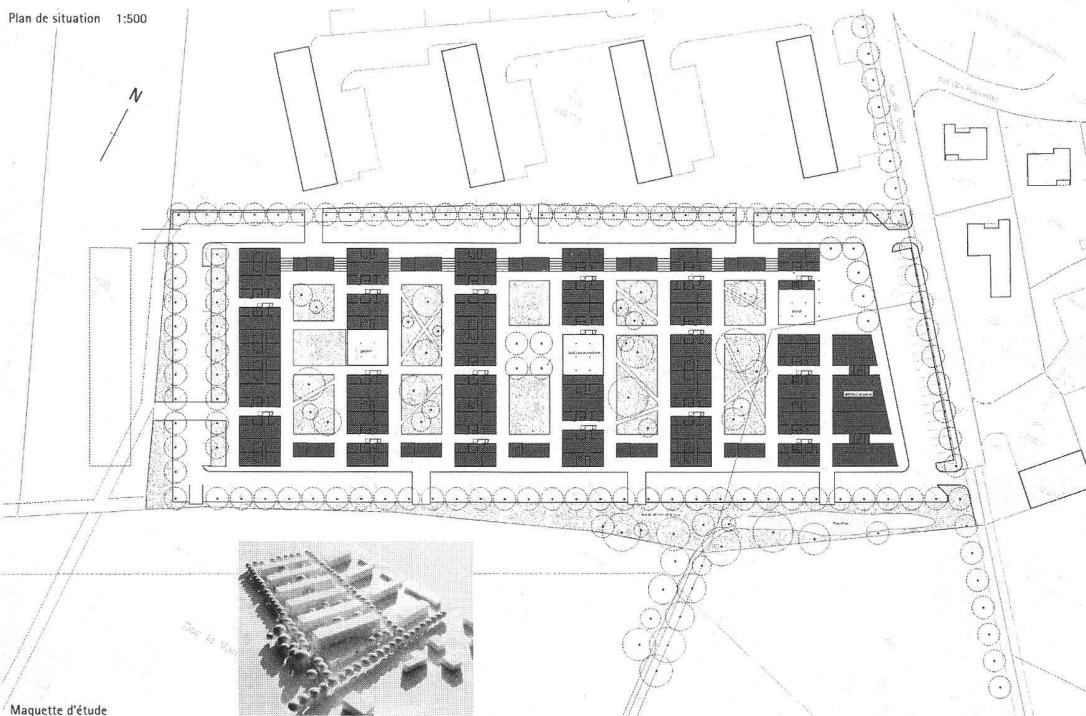
CODE-BARRE

LE LOGEMENT DU FUTUR: GROUPEMENTS D'HABITATIONS PROTOTYPES A DELEMONT

SEPTEMBRE 1997

PLANCHE 1

Plan de situation 1:500



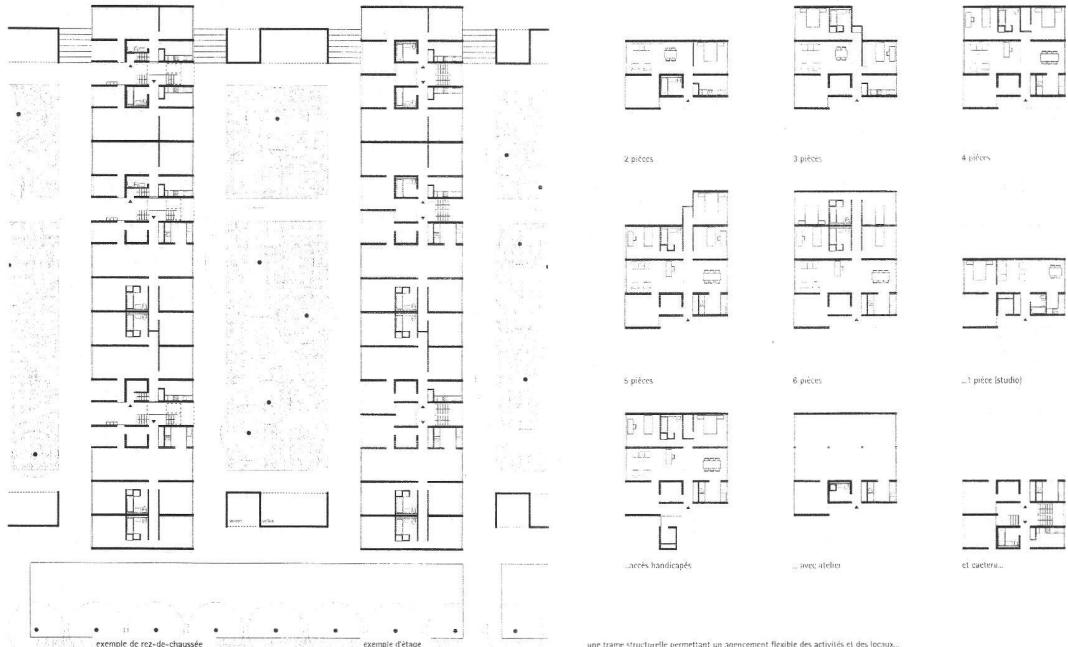
avec la cage d'escalier et la zone d'entrée, de rangements et de la cuisine des logements. La grandeur de ceux-ci est déterminée par le nombre de travées qui sont ajoutées au noyau central pour former les zones de séjour et celle des chambres à couche. Malgré une certaine rigidité, le système permet d'offrir une grande flexibilité et une diversité de types de lo-

gements. La simplicité et la clarté du système constructif se reflètent dans une architecture claire, hiérarchisée par des vides et des pleins. Grâce à la grande cohérence des espaces publics et privés ce projet contient des qualités d'habitabilité qui devraient correspondre aux besoins de la population de la région delémontaine.

CODE-BARRE LE LOGEMENT DU FUTUR: GROUPEMENTS D'HABITATIONS PROTOTYPES A DELEMONT SEPTEMBRE 1997 PLANCHE 3

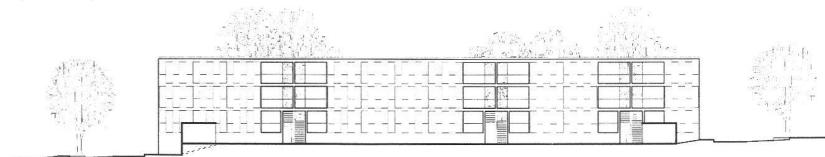
Flexibilité de combinaisons 1:200

Eléments 1:200

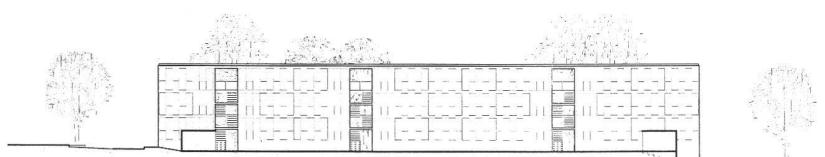


CODE-BARRE LE LOGEMENT DU FUTUR: GROUPEMENTS D'HABITATIONS PROTOTYPES A DELEMONT SEPTEMBRE 1997 PLANCHE 2

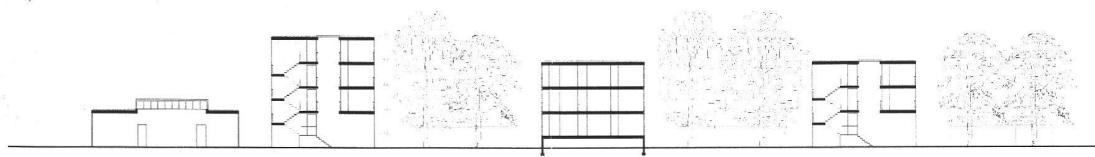
Façade ouest 1:200



Façade est 1:200



Coupe transversale 1:200



2e rang - mention

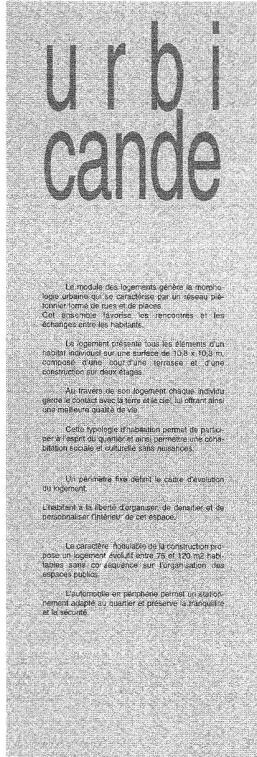
« URBICANDE »

Bureau d'architectes SA, Lausanne
 E. Catella SIA - E. Hauenstein ETS
 Hannes Ehrenspurger
 Marco Cennini
 Collaboratrice:
 Marie Müller

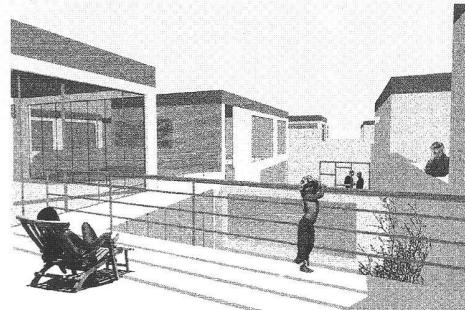
La morphologie urbaine de ce quartier repose sur l'agrégation de quatre-vingts maisons individuelles à patio. Ce tapis bas et dense est desservi par une circulation périphérique à sens unique, le long de laquelle sont situées nonante-quatre places de stationnement, fragmentées selon les tranches de logements. Ce système de voirie permet de créer un ensemble

d'espaces publics - rues et places - strictement piétonnier, assurant ainsi la sécurité et la tranquillité des habitants.

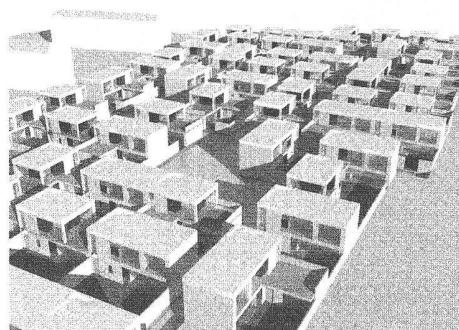
Par sa structure complexe, cette proposition pose le problème de la perte d'orientation et du manque de repères dans les parcours publics, défaut certainement atténué par des percées visuelles systématiques nord-sud qui



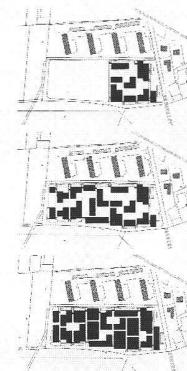
La qualité d'un logement individuel dans un contexte urbain dense.



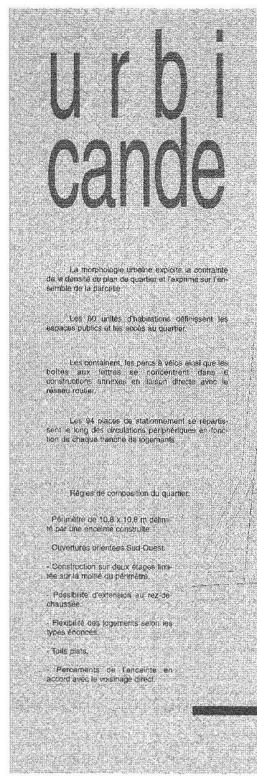
Les espaces privés personnalisés par chaque habitant donnent la diversité à l'ensemble.



L'image du quartier est donnée par les règles de composition des modules et par l'orientation Sud-Ouest.



Construire et densifier par étapes



La morphologie urbaine et urbaine, le contraste de la densité et plan de quartier et l'exigence sur l'ensemble de la partie.

Les 90 unités d'habitation offrent des espaces publics et privés au quartier.

Les propriétaires, les parcs à vélo ainsi que les trottoirs aux abords des bâtiments sont en construction, aménagés en étapes, chose assez rare.

Les 94 places de stationnement se répartissent le long des circulations périphériques en fonction de chaque tranche de logements.

Règle de composition du quartier:

Périmètre de 10,8 x 10,8 m délimité par une enceinte continue.

Orientations orientées Sud-Ouest.

Construction sur deux étages limitée à la moitié du permis.

Possibilité d'aménager sur rez-de-chaussée.

Prévoir des logements selon les types économiques.

Taux plan.

Permettre de l'ancienneté en accord avec le règlement local.



ELEVATION SUD 1/500

structurent l'ensemble. Le quartier permet un développement par étapes et une densification ultérieure assurée par le potentiel d'évolution des logements. Le module de base de l'habitat est un carré de 10,8m x 10,8m, occupé par une construction sur deux étages, une cour et une terrasse. Les typologies sont intéressantes et les pièces d'habitation s'articulent autour d'un

bloc regroupant l'escalier, une salle de bains et la cuisine. Ce dispositif rationnel, même s'il ne résoud pas le problème des handicapés, permet une bonne utilisation des façades sur cour. L'exploitation d'un système de maisons individuelles en tapis posent toujours le problème de sa réalisation économique. Sur cette question, les auteurs nous rappellent la multitude

des critères qui régissent cette question - recyclage des matériaux, frais d'utilisation, coût de construction -. A ce propos et en revanche, le projet n'apporte que des indications sommaires sur les systèmes constructifs et le choix des matériaux.

